

Procès-verbal

Le vendredi 20 mars 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Yves ANDREUX puis sous la présidence de Pascal LARGE.

Secrétaire de la séance : Fatma ARDA

Présents : Pascal LARGE, Yasminah LAMURE, Frédéric IAMETTI, Fatma ARDA, Patrick GORECKI, Anne TRICO, Jean-Charles BRIDET, Mélanie LEPY, Pierre COUTURIER, Diane GARDETTE, Nadine RENOUD-GRAPPIN (VILLETTE), Aurélien VAUTRIN

Représentés : Thomas BOTTI représenté par Frédéric IAMETTI, Julien PRETET représenté par Aurélien VAUTRIN, Clémence GILABERT représentée par Pascal LARGE

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- 1- Élection du Maire
- 2- Création des postes d'adjoints
- 3- Élections des adjoints au maire
- 4- Indemnités des élus
- 5- Élections des délégués communautaires
- 6- Délégations consenties au maire par le conseil municipal
- 7- Élection des délégués au sein du SIVOM Chaintré-Varennes-Vinzelles
- 8- Élection des délégués au sein du SYDESL

Délibérations :

Élection du Maire (N° DE_004_2026)

M. Pascal Large ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

Création de postes d'adjoints (DE_005_2026)

Le conseil municipal a décidé la création de 4 postes d'adjoints.

Élections des adjoints au maire (DE_006_2026)

Élection du premier adjoint

Mme Yasminah Lamure ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première adjointe.

Élection du deuxième adjoint

M. Frédéric lametti ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième adjoint.

Élection du troisième adjoint

Mme Fatma Arda ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième adjointe.

Élection du quatrième adjoint

M. Patrick Gorecki ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième adjoint.

Indemnités des élus (DE_007_2026)

INDEMNITÉS ALLOUÉES

AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Montant global de l'enveloppe globale (maximum autorisé) :

Indemnité maximale du maire + indemnités maximales pour un adjoint x
4 = 1 820,96 € +(4 x 483,81 €) = 3 756,20€

Indemnités allouées

1- Maire

FONCTION	TAUX (en %) DE L'INDICE BRUT TERMINAL	INDEMNITÉ MENSUEL BRUT
Maire	44,3 %	1 664,00 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

2- Adjoint

FONCTION	TAUX (en %) DE L'INDICE BRUT TERMINAL	INDEMNITÉ MENSUEL BRUT
1 ^{er} Adjoint	11,77 %	442.10 €
2 ^{ème} Adjoint	11,77 %	442.10 €
3 ^{ème} Adjoint	11,77 %	442.10 €
4 ^{ème} Adjoint	11,77 %	442.10 €

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

5- Élection des délégués communautaires (DE_008_2026)

Le délégué titulaire est : M. Pascal LARGE

Le délégué suppléant est : Mme Yasminah LAMURE

6- Délégations consenties au maire par le conseil municipal (DE_009_2026)

Voir la délibération DE_009_2026

7- Élection des délégués au sein du SIVOM Chaintré-Varennes-Vinzelles (DE_010_2026)

Le délégué titulaire : M. Pascal LARGE, Maire

Le délégué suppléant : M. Frédéric IAMETTI, 2^{ème} adjoint

8- Élection des délégués au sein du Comité Territorial SYDESL (DE_012_2026)

Le délégué titulaire : M. Frédéric IAMETTI, 2^{ème} adjoint

Le délégué suppléant : M. Pascal LARGE, Maire

Arrêté : Délégation consenties aux adjoints par le maire (AI_003_2026)

Voir l'arrêté AI_003_2026

Arrêté : Délégation de signature à Mme Lucie MATHIEU

Domaine général

- Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des arrêtés municipaux ;
- Certification matérielle des pièces documents présentés à cet effet ;
- Certification du caractère exécutoire des actes pris par les autorités communales ;

État civil

- Copies d'actes d'état civil (reprise obligatoire de l'intégralité de la rédaction de l'article R.2122-10) ;
- Actes de mariage ;
- Copies et extraits d'état civil ;
- Copies certifiées conformes à l'original ;
- Certificats divers (de vie, de résidence, de changement de résidence, de vie maritale, etc.) ;
- Récépissés de dépôt et convocations ;
- Bordereaux d'envoi et courriers divers (compléments d'informations, convocations, transmission de dossiers, etc.) ;
- Certificats de résidence, de domicile, les attestations de recensement au titre du service national et toutes les autres attestations relatives à la situation des administrés (uniquement les fonctionnaires cités à l'article R.2122-19 du CGCT ;
- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
Légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L 2122-30 ;

Domaine Funéraire

- Autorisations délivrées à chaque étape des opérations funéraires : transport de corps, inhumation, crémation, exhumation, mais aussi établissement du règlement intérieur des lieux de sépultures ;

Urbanisme

- Arrêtés de circulation ;
- Courriers divers, les demandes particulières (notaire, géomètre) ;
- Imprimés des certificats d'urbanisme, les lettres d'envoi et les certificats d'urbanisme ;
- Certificats liés aux mutations immobilières (certificats de numérotages, périmètre d'alignement, droit de préemption (DPU), ZAC, de non-péril et salubrité, de rénovation urbaine, restauration immobilière, termites, plombs, hygiène et salubrité, risques naturels et technologiques, assainissement) ;
- Attestations d'affichage ainsi que de non-recours et non retrait ;

Assurances

- Déclarations de sinistres aux assurances ;
- Cartes internationales d'assurance des véhicules ;

Ressources humaines

- Déclarations d'accidents du travail ;
- Réponses aux enquêtes diverses sur l'emploi et les effectifs de la collectivité ;
- Déclarations des effectifs et le recensement des postes ouverts aux concours ;
- Déclarations des charges sociales ;
- Courriers en réponse demandes d'emploi, de stage, de formation
- Courriers de convocation ;
- Ordres de mission des agents communaux ;

Gestion locative

- Avis d'échéance de loyer ;
- Courriers de régularisation des provisions pour charges ;
- Courriers de révision des loyers et redevances ;

Affaires économiques

- Déclaration de débit de boisson ;
- Correspondances avec les détenteurs et demandeurs d'autorisation de stationnement de taxi ;
- Attestations relatives aux autorisations de stationnement de taxi ;
- Arrêtés relatifs aux autorisations de stationnement de taxi et leurs de courriers de notification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil municipal vendredi 17 avril à 20h00.



**Le Maire,
Pascal LARGE**